Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260702-32_2026-DE

EPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN
N° 32-2026

Objet : attribution d'un fonds de concours par QBO

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÜN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Loïc CASTREC, M Pierre MOLLET, M Maxime DA ROCHA, M Jean-René CORNIC, Mme Sylvie HEMON et M Hubert PÉTILLON formant la majorité des membres en exercice.
Absentes excusées : Mme Martine LAUREAU et Mme Elise MONTOURCY qui donne pouvoir à Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE.
Secrétaire de séance : Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE

Rapporteur : Mme la Maire

Lors du conseil communautaire du 30 juin dernier, les élus communautaires ont acté le versement d'un fonds de concours de Quimper Bretagne Occidentale d'un montant de 100 000 € à la commune de Langolen dans le cadre de la participation au financement de l'aménagement de son centre bourg (réhabilitation de la salle Ti an Holl)
Madame la Maire explique : QBO a instauré un fonds de concours relatif à l'aménagement des centres-bourgs des communes de moins de 3 500 habitants. Ce fonds est doté de 900 000 € et permet à chacune des huit communes éligibles de bénéficier de 100 000 € sur une période de six ans. Il a succédé à un fonds de concours aux conditions identiques pour le mandat précédent pour les communes de moins de 2 000 habitants, que l'ensemble des communes a utilisé à l'exception de la commune de Langolen. La commune de Langolen a donc proposé une opération au titre du solde de la programmation précédente, elle a sollicité QBO pour bénéficier d'un fonds de concours de 100 K€ dans le cadre de l'aménagement de son centre bourg et plus particulièrement sur une opération relative à sa salle multifonctions « Ti-an-Holl » dont le coût final est de 1 060 000 €.
La part d'autofinancement par la commune du projet est d'environ 50 % du montant total. D'un point de vue énergétique, le bâtiment est exemplaire par une ossature et un bardage bois ainsi que par la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques.
La commune de Langolen a sollicité QBO pour l'attribution d'un fonds de concours de 100 K€.
Le Conseil Communautaire a décidé d'octroyer et de verser, sous réserve d'acceptation par la commune, un fonds de concours de 100 000 € à la commune de Langolen.
Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce fonds de concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le fonds de concours de 100 K€, octroyé par QBO, dans le cadre de la participation au financement de l'aménagement de son centre-bourg.

Pour extrait conforme,
La Maire,
BRONNEC Sophie

MAIRIE DE LANGOLEN FINISTÈRE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 7 juillet 2026